










# 2014/53/UE – Equipements radioélectriques

## 1. Produits concernés

 <p>Appareil Wifi</p>	 <p>Tablet multimedia</p>	 <p>Routeur Wlan</p>	 <p>Ordinateur portable (avec Wifi)</p>
 <p>Appareil Bluetooth</p>	 <p>Téléphone portable</p>	 <p>Jouet télécommandé</p>	 <p>Appareil GPS</p>

La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er de la législation applicable.

## 2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le marquage CE est apposé de manière visible, lisible et indélébile sur les équipements radioélectriques ou sur leur plaque signalétique, à moins que la nature de ces équipements ne le permette ou ne le justifie pas. Il figure également de manière visible et lisible sur l'emballage.</li> </ul>
<p><b>Identification du produit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque appareil doit être identifié par un numéro de type, de lot ou de série, ou autre élément permettant son identification ou, lorsque la taille ou la nature de l'appareil ne le permet pas, que les informations requises figurent sur l'emballage ou dans un document accompagnant l'appareil.</li> </ul>
<p><b>Identification du fabricant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fabricants indiquent leur nom, leur raison sociale ou leur marque déposée et l'adresse postale à laquelle ils peuvent être contactés sur les appareils ou, lorsque la taille ou la nature des appareils ne le permettent pas, sur l'emballage ou dans un document accompagnant les produits. L'adresse précise un lieu unique où le fabricant peut être contacté.</li> </ul>
<p><b>Identification de l'importateur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les importateurs indiquent leur nom, leur raison sociale ou leur marque déposée et l'adresse postale à laquelle ils peuvent être contactés sur les appareils ou, à défaut, sur l'emballage ou dans un document accompagnant les appareils.</li> </ul>
<p><b>Notice d'instructions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque appareil doit être accompagné par des instructions et des informations de sécurité rédigées dans une langue aisément compréhensible par les consommateurs et autres utilisateurs finals. Les instructions contiennent toutes les indications nécessaires pour utiliser l'appareil selon la destination d'usage.</li> </ul>
<p><b>Déclaration de conformité (DoC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque appareil doit être accompagné d'un exemplaire de la déclaration UE de conformité ou d'une déclaration UE de conformité simplifiée. Lorsqu'une déclaration simplifiée est jointe, celle-ci contient l'adresse internet exacte par laquelle il est possible d'obtenir le texte complet de la déclaration UE de conformité.</li> </ul>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

### 3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<a href="#">2014/53/UE</a>	Directive	11.06.2016	13.06.2016

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
<a href="#">Loi du 27 juin 2016 concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques.</a>	A - 2016 - n° 113	01.07.2016

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché
Désignation des organismes notifiés	ILNAS - OLAS

### 6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations
	<p>DG GROW :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="https://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/red-directive_en">https://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/red-directive_en</a></li> </ul> <p>NANDO - Organismes notifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="#">Liste des organismes notifiés en Europe</a></li> </ul>
	<p>Département de la Surveillance du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone : (+352) 247 743 20</li> <li>• Fax : (+352) 247 943 20</li> <li>• E-mail : <a href="mailto:surveillance@ilnas.etat.lu">surveillance@ilnas.etat.lu</a></li> <li>• Website : <a href="http://www.portail-qualite.lu">http://www.portail-qualite.lu</a></li> </ul>